

# COMMUNE DE SAINT PRIVAT

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2016

- 152 Assainissement,
- 153 Dissolution du SICRA au 01/01/2017,
- 154 repas du CCAS du 15/01/2017,
- 155 Service communautaire ADS,
- 156 Intercommunalité,
- 157 Acquisition de matériel,
- 158 Avenant au contrat de prestations de délégation du service public concernant la promotion, la réservation et la vente de séjours aux chalets dans le camping municipal,
- 159 Vente de terrain à Mr et Mme Thévin Stéphane, rue du Queyrel,
- 160 Adhésion à l'agence départementale Corrèze ingénierie,
- 161 Encart publicitaire sur le magazine de la pêche 2017,
- 162 Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant vote du budget principal 2017,
- 163 Exposition de Monsieur Viers,
- 164 Mise à disposition du camion,
- 165 Vol de carburant,
- 166 Projet éolien,
- 167 Réparations du chauffage au sol de l'école maternelle,
- 168 Foire de mai 2017,
- 169 Création d'une commission en charge du projet de construction d'une salle multi activités,
- 170 Activités périscolaires,
- 171 Fin de contrat de Mme Plumauzille Mélanie au 16/12/2016,
- 172 Affaires diverses.

**DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE**  
**COMMUNE de ST PRIVAT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'An deux mille seize, le 16 décembre**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 décembre 2016.

**Présents** : Messieurs SALLARD, LAPLEAU, CHAUDIÈRES, COMBE, LASSUDRIE, AUBREYRIE, FORETNEGRE et Mesdames FOLCH, TROYA, DELPIROUX, BORDES FROIDEFOND, FAILLET TURON.

**Absents** : Mesdames MOUSSINAT et MAGNE et Monsieur DUCROS.

**Procuration** : Monsieur DUCROS à Monsieur SALLARD.

**Secrétaire de séance**: Monsieur Pierre LAPLEAU.

**N° 2016 / 152**  
**ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation des entreprises a été réalisée pour les travaux de réhabilitation des réseaux et la construction d'une nouvelle station d'épuration. En parallèle, il a fallu également prévoir l'aménagement de stations de relevage et des tests préalables, et ces travaux ont aussi fait l'objet de consultation des entreprises.

Dans le cadre du marché à groupement de commandes (commune et syndicat des eaux), la commission d'appel d'offres a retenu la proposition du groupement MCR/Terracol pour les travaux de réhabilitation du réseau, à savoir :

- Programme assainissement 766074.84 € HT
- Programme eau potable 146711.50 € HT travaux à la charge du syndicat des eaux.

Les autres tranches de travaux (stations de relevage et tests préalables) sont en cours de négociation.

En ce qui concerne le programme de la station d'épuration, le dossier est en cours d'analyse, avant négociation et auditions des candidats. 3 propositions sont parvenues en mairie (SADE, SAUR et HYDREL). Une prochaine réunion de la commission d'appel d'offres, au cours de laquelle sera fait le choix des entreprises, sera organisée soit le 19 janvier, soit le 26 janvier 2017.

Les travaux de réhabilitation du réseau concernent dans une 1<sup>ère</sup> tranche le secteur des Chanaux et en 2<sup>ème</sup> tranche la route Neuve. Le financement de l'opération est assuré par des subventions de l'Agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 70% et du Département pour 10%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants 13 - pour 13) :

- Valide la proposition du groupement MCR/Terracol pour les travaux de réhabilitation des réseaux s'élevant à 766074.84 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et les pièces du marché.

**N° 2016 / 153**  
**DISSOLUTION DU SICRA AU 01/01/2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la dissolution du SICRA au 01/01/2017. Le service des ordures ménagères devient une compétence de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne. À noter que la participation communale, qui était fixée à 10 % par le Conseil Municipal, devrait disparaître. Le service serait financé intégralement par la TEOM.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**N° 2016 / 154**  
**REPAS DU CCAS DU 15 JANVIER 2017**

Lors de la réunion du CCAS organisée le 7 décembre dernier, il a été décidé de faire appel aux restaurants de la commune pour la préparation du repas annuel offert aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Les 4 restaurateurs en ont accepté le principe et il a été décidé de faire appel à chacun d'eux à tour de rôle. Le premier, par ordre alphabétique, est l'auberge de la Xaintrie.

Le menu proposé est le suivant (prix 25 € avec le vin et le pain):

Velouté  
Filet de sandre au beurre blanc  
Fondant de chapon et farce aux cèpes assortiment de légumes  
Assiette de fromage  
Dessert

La commune se réserve l'organisation de l'apéritif, la fourniture du trou normand et du champagne, et assurera le service du repas.

Par ailleurs, le colis offert aux personnes de 80 ans et plus ne participant pas au repas, sera maintenu dans les mêmes conditions que les années précédentes.

**Le Conseil Municipal prend acte des dispositions retenues.**

**N° 2016 / 155**  
**SERVICE COMMUNAUTAIRE ADS**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi Alur du 24 mars 2014, l'État n'assurera plus l'instruction des actes d'urbanisme pour les communes possédant un document d'urbanisme (PLU ou carte communal) et ceci à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017.

La Comcom du pays d'Argentat a anticipé cette décision et a recruté un agent de la DDT en charge de l'instruction des actes d'urbanisme. Cet agent sera dans la nouvelle Comcom Xaintrie Val'Dordogne, chargé d'instruire les actes relatifs à l'occupation des sols. Monsieur Joulie, élu d'Argentat, est chargé de mettre en place ce service avec les 8 communes concernées (Albussac, Argentat, Forgès, Monceaux, Saint Martin la Méanne, Bassignac le haut, Servièrès le château et Saint Privat) au sein de la future Comcom Xaintrie Val'Dordogne.

Le cout du service sera supporté par les 8 communes adhérentes. Une évaluation sommaire a été établie :

- Permis de construire dont le cout est estimé entre 150 et 175 € - coeff 1, sans abonnement, et à environ 115 € avec abonnement demandé aux communes,
- Certificat d'urbanisme informatif coeff 0.2,
- Certificat d'urbanisme opérationnel coeff 0.4,
- Déclaration préalable coeff 0.7.

Lorsque les éléments financiers seront connus avec précision, une convention sera signée pour formaliser les modalités d'accompagnement de la structure appelée à instruire les actes d'urbanisme entre la communauté de communes et les communes adhérentes.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

## N° 2016 / 156 INTERCOMMUNALITÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet et présente 2 rapports :

1) Rapport du BE ABSISKEY : Concernant la gestion du personnel de la future Comcom.  
La fusion de plusieurs établissements publics EPCI se traduit par un changement d'employeur, et c'est la nouvelle structure Xaintrie Val'Dordogne qui devient le nouvel employeur. Le CGCT garantit à tous les agents une protection dans leur emploi, leur carrière, leur rémunération et leurs avantages. Le respect des droits statutaires et contractuels des agents doit être garanti.

2) Rapport du BE DELOITTE : concernant l'étude d'impacts financiers de la fusion.  
Le nouveau territoire communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne, représente une population DGF de 14429 habitants. Elle est le fruit de la fusion de la comcom du pays d'Argentat, la comcom du canton de Saint Privat, avec extension aux communes du canton de Mercoeur excepté Atillic et la commune de Saint Bazile de la Roche.

Cela représente :

- Une augmentation de la DGF de 26.50%,
- Une harmonisation du taux de CFE sur le territoire à 34.31%, avec une variation moyenne de 2.23% (+30.69% pour la commune de Saint Privat),
- Une harmonisation des impôts des ménages avec une variation moyenne :  
De -0.46% pour la TFNB Taxe Foncière - Non Bâti (+0.31% pour la commune de Saint Privat),  
De + 2% pour la TFB Taxe Foncière - bâti (+.012% pour la commune de Saint Privat)  
De + 1.37% pour la Taxe Habitation (4.10% pour la commune de Saint Privat).
- Pour atteindre cette harmonisation des taux un lissage s'opérera sur une période pouvant aller de 5 à 12 ans.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

## N° 2016 / 157 ACQUISITION DE MATÉRIEL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de faire l'acquisition de divers équipements :

- Mixeur pour la cantine scolaire 516 € TTC aux Ets CMBH à Mauriac 15,
- Podium environ 20 m<sup>2</sup> 2500 € TTC à Monsieur POLFLIET Yves à Saint Privat 19,
- Tables et bancs en bois,
- Tables pour le camping.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **Décide de faire l'acquisition du matériel nécessaire,**

- **Prévoit d'inscrire la dépense sur l'article 2188 du budget principal, programme 2140,**
- **Autorise Monsieur le Maire à passer commande du matériel.**

#### **N° 2016 / 158**

### **AVENANT AU CONTRAT DE PRESTATIONS DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC CONCERNANT LA PROMOTION, LA RÉSERVATION ET LA VENTE DE SÉJOURS DE CHALETS DANS LE CAMPING MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de prestations signé avec les chalets découverte pour la promotion et la commercialisation des séjours aux chalets du camping municipal, établi le 24 novembre 2011, pour une durée de 5 ans, a expiré le 24 novembre 2016.

Conformément à la réglementation en vigueur, le contrat peut faire l'objet d'une prolongation de 12 mois pour motif d'intérêt général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de prestations, prévoyant une prolongation de 12 mois à dater du 24 novembre 2016,**
- **Décide d'engager la procédure de consultation des prestataires, en vue d'une nouvelle convention de DSP, à dater du 24 novembre 2017.**

#### **N° 2016 / 159**

### **VENTE DE TERRAIN A MR ET MME THÉVIN STÉPHANE, RUE DU QUEYREL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de Mr et Mme Thévin Stéphane de faire l'acquisition du logement locatif social, qu'ils occupent actuellement, situé rue du Queyrel à Saint Privat. Le prix de vente du pavillon fixé par la SA Polygone s'élève à 91400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Émet un accord sur le principe de la vente du pavillon à Mr et Mme Thévin, dans les conditions énoncées,**
- **Décide de vendre le terrain au prix de 16.83 € le m<sup>2</sup>,**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour informer la SA Polygone et Mr et Mme Thévin de cette décision.**

#### **N° 2016 / 160**

### **ADHÉSION À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE CORRÈZE INGÉNIERIE**

Monsieur le Maire présente les missions de l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie dont la création a été décidée par le Département lors de son assemblée délibérante du 29 mars 2013. L'Agence Corrèze Ingénierie a vocation à assurer pour les collectivités adhérentes une assistance, essentiellement d'ordre technique, pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines du bâtiment, de la voirie et des espaces publics, de l'eau potable et la défense incendie, de l'assainissement, du traitement et de la gestion des déchets.

L'adhésion annuelle à Corrèze Ingénierie est soumise à cotisation et le recours aux prestations donne lieu à l'établissement d'une note d'honoraires établie en fonction de la mission à exécuter.

Corrèze Ingénierie est un établissement public administratif créé en application de l'article L. 5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Ses statuts prévoient les modalités d'administration de la structure, au travers de l'Assemblée Générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et du Conseil d'Administration.

Après avoir donné lecture des statuts de l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'adhérer à l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie, à compter de 2017,**
- **Adopte les statuts tels qu'ils ont été votés lors de l'Assemblée Générale constitutive de l'Agence Corrèze Ingénierie le 6 septembre 2013, modifiés lors des instances du 11 mars 2016.**

**N° 2016 / 161**  
**ENCART PUBLICITAIRE SUR LE MAGAZINE DE LA PÊCHE EN 2017**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la fédération départementale de la pêche et la protection du milieu aquatique à Tulle, concernant l'insertion d'un encart publicitaire dans le prochain numéro du magazine pêche Corrèze au prix de 400 €, soit  $\frac{1}{4}$  de page.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte de publier un encart publicitaire dans le magazine de la pêche Corrèze 2017 au prix de 400 €,**
- **Décide de prévoir les crédits nécessaires au règlement de la dépense à l'article 6231 du budget principal.**

**N° 2016 / 162**  
**AUTORISATION D'ENGAGER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2017**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L1612.1 du CGCT, il souhaite obtenir l'autorisation de l'assemblée délibérante pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, jusqu'à l'adoption du BP 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2016, jusqu'à l'adoption du BP 2017.**

**N° 2016 / 163**  
**EXPOSITION DE MONSIEUR VIERS**

Monsieur Viers, ami de Monsieur Gérard Condamine, possède une collection de lampes et de bougeoirs dont il souhaite faire don à la commune de Saint Privat. Il nous appartient de trouver un local dans lequel pourrait être entreposés les objets (sur environ 30 ml).

Monsieur le Maire propose de les disposer à la bibliothèque ou à la mairie, sur des étagères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide de stocker les objets à la bibliothèque municipale ou à la mairie et d'installer à cet effet des étagères adaptées,**
- **Adresse ses remerciements à Monsieur Viers.**

**N° 2016 / 164**  
**MISE À DISPOSITION DU CAMION**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les conditions de mise à disposition du camion auprès de particuliers pour l'évacuation d'encombrants ou de déchets végétaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant qu'un accord de portée générale pour la mise à disposition du camion engendrerait de multiples demandes de particuliers :

- **Décide de n'autoriser cette mise à disposition, qu'à titre exceptionnel, pour les personnes en difficulté et ne disposant d'aucune autre possibilité.**

**N° 2016 / 165**  
**VOL DE CARBURANT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne utilisait frauduleusement les cartes de carburant de la commune pour son usage personnel. Le montant du préjudice s'élève à la somme de 1933.19 €. Une enquête de gendarmerie a permis d'identifier l'auteur du délit.

L'intéressé est convoqué au tribunal de grande instance de Tulle, ainsi que Monsieur le Maire, pour y être entendus sur les faits, le mercredi 21 décembre 2016 à 9 heures.

Le Conseil municipal :

- **Prend acte et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la défense des intérêts communaux.**

**N° 2016 / 166**  
**PROJET ÉOLIEN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté Monsieur Bru de la Société EREA, afin de l'inviter à participer à une réunion du Conseil Municipal pour apporter des explications sur le projet éolien.

Monsieur Bru a indiqué que depuis le retrait de la commune de Saint Cirgues, le projet était modifié et recentré sur la commune de Saint Privat. Il présentera les modifications au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

En tout état de cause, il apportera à chacun des réponses aux questions sur le projet.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**N° 2016 / 167**  
**RÉPARATIONS DU CHAUFFAGE AU SOL DE L'ÉCOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chauffage au sol de l'école maternelle est en panne. Seuls fonctionnent les convecteurs électriques. Pour localiser la panne, il est nécessaire de faire appel à une entreprise spécialisée, équipée d'une caméra thermique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **Donne son accord pour l'intervention d'une équipe dotée d'une caméra thermique, pour assurer le dépannage du système de chauffage.**

La dépense sera imputée sur l'article 61522 du budget principal.

**N° 2016 / 168**  
**FOIRE DE MAI 2017**

Madame Troya informe le Conseil Municipal que le sondage réalisé auprès des exposants de la foire de mai, fait ressortir le choix à la quasi-unanimité de l'organisation de la foire sur 1 journée au lieu de 2.

Le Conseil Municipal prend acte.

La date retenue pour la foire est le samedi 13 mai 2017.

**N° 2016 / 169**  
**CRÉATION D'UNE COMMISSION EN CHARGE DU PROJET DE CONSTRUCTION  
D'UNE SALLE MULTI ACTIVITÉS**

Monsieur le Maire suggère de créer une commission chargée de préparer un programme qui sera présenté au maître d'œuvre désigné pour établir un projet.

Le Conseil Municipal procède à la désignation des membres de la commission :

- Monsieur Sallard Jean Basile,
- Monsieur Lassudrie Mathieu,
- Monsieur Foretnègre Alain,
- Monsieur Chaudières Michel,
- Monsieur Lapeau Pierre,
- Madame Faillet Turon Elisabeth,
- Madame Moussinat Patricia.

**N° 2016 / 170**  
**ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'intervenant « cirque », Monsieur David BARNIER, quitte la région et ne pourra plus assurer les activités périscolaires à l'école.

Les écoles d'Auriac et Rilhac font appel à un couple qui propose des danses africaines. Ils seraient disponibles et pourraient prendre le relais de l'intervenant « cirque », pour un tarif de 60 € par animation, pour un effectif de 20 à 25 élèves.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la proposition,**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour organiser la mise en place d'une nouvelle activité, dans les meilleures conditions.**

La dépense sera imputée sur l'article 6288 du budget principal.

**N° 2016 / 171**  
**FIN DE CONTRAT DE MME PLUMAUZILLE MÉLANIE AU 16 DÉCEMBRE 2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Plumauzille Mélanie a souhaité mettre un terme à son contrat d'avenir, pour un emploi de remplacement à l'EHPAD de Saint Privat, à compter du 16 décembre 2016. Mesdames Troya et Faillet Turon souhaitent savoir si on peut prévoir le remplacement de Mme Plumauzille, à l'école. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a actuellement pas de candidat éligible au contrat d'avenir et que l'évolution des effectifs scolaires ne justifie pas l'emploi d'une 3<sup>ème</sup> personne à l'école maternelle qui ne compte actuellement qu'une seule classe.

Par ailleurs, les capacités financières de la commune ne permettent pas le recrutement d'une nouvelle employée.

**N° 2016 / 172**  
**AFFAIRES DIVERSES**

✚ **Souscription Fondation du patrimoine :**

La souscription lancée pour financer les travaux dans l'église expire au 15 janvier 2017, toutefois les chèques des donateurs devront être datés antérieurement au 31 décembre 2016. Le délai supplémentaire permettra d'assurer le financement des travaux de restauration du tableau de « la crucifixion ».

✚ **Centre de loisirs :**

Les travaux sont en cours. L'entreprise de maçonnerie est à pied d'œuvre et les réunions de chantier se déroulent chaque lundi à 11 heures. La commission des travaux est informée et conviée à chaque réunion.

✚ **Local de la pétanque :**

Monsieur Foretnègre demande si le local qui leur est provisoirement prêté pendant la durée des travaux du centre de loisirs (bureau au 1<sup>er</sup> étage porte de droite) pourrait leur être affecté à titre définitif en lieu et place de celui du rez de chaussée, plus petit. Le Conseil Municipal donne son accord pour le changement.

✚ **Remerciements :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements adressés par les familles Puyfagès et Mielvaque, concernant les gerbes envoyées par le Conseil Municipal à l'occasion des deuils récents survenus au sein de ces 2 familles.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il s'agit d'une coutume ancienne d'adresser des témoignages de sympathie lors des décès de parents d'élus ou d'employés communaux.

✚ **Réclamation de Monsieur Alrivie :**

Qui fait suite aux travaux de réfection de la VC de Lacour. Le nécessaire a été fait par les services communaux pour remédier au problème.

✚ **Maison Crémoux 21 route Neuve :**

Le circuit d'eau a été vidangé. Le congélateur doit être débarrassé de son contenu.

✚ **Maison de service au public :**

Située dans les locaux de la maison du Département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15.